

Décision

Générale

colonial

Décision n° 147 nommant sujet français, le nommé Hassan 47 Djama

n° 147

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
14 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la requête en date du 10 septembre 1946 par laquelle le nommé Abdou Salam Abdallah. Fils de feu Abdallah Houssam et de Amina ben Abdou. Race : Arabe. Né en 1904 au Yémen. Domicilié à Djibouti, quartier 1. Profession : mécanicien. Situation de famille : marié. 2 enfants, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français : Vu l'avis favorable du commandant de cercle ; Après enquête du service de la sûreté: Considérant que l'intéressé étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, a acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement et remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français.

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Abdou Salam Abdallah est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.